Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_198-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 15 décembre 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-198

Le lundi 15 décembre 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 75 – Procurations : 13 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Michèle MOISAN, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Gérard BERHAULT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Céline LABBE, Myriam CHERDEL, Didier MIRIEL, Sylvie VADIS, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Solenn MESLAY, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Monique LEMOINE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL, Stella CORBES pouvoir à Suzanne LEBRETON, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Cécilia DELAROCHE pouvoir à David BOIXIERE, Mathilde PILLOT pouvoir à Bruno RICARD, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Arnaud CARRE pouvoir à Françoise DESPRES, Patrick BARRAUX pouvoir à Céline LABBE, Régis CHAMPAGNE pouvoir à Sylvie VADIS, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Didier IBAGNE, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Jean-Louis NOGUES pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier NOEL pouvoir à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_198-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 DECEMBRE 2025	DELIBERATION
	Finances	N° DE L'ACTE : CA- 2025-198
FINANCES		
Objet : Budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) - Suppression		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Le Syndicat Mixte de Collecte et Tri des Ordures Ménagères (SMICTOM) Centre Ouest exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » sur une partie Sud du territoire (secteur de Caulnes comptant 8 communes) de Dinan Agglomération.

Lors de la création de Dinan Agglomération, le Conseil Communautaire s'était substitué au SMICTOM et avait fait le choix de créer un budget annexe pour isoler la perception et le reversement du produit de la redevance des ordures ménagères pour le compte et au profit du SMICTOM.

Depuis 2024, le SMICTOM a récupéré ces opérations comptables et budgétaires.

Aujourd'hui, après différents échanges avec le Service de Gestion Comptable de Dinan, il apparaît que le maintien de ce budget annexe n'est plus justifié, puisque celui-ci a perdu tout objet.

En conséquence, il est proposé de procéder à la clôture du budget annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) » au 31 décembre 2025, de transférer les résultats du compte financier unique 2025 et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe « REOM » dans le budget principal. De fait, les admissions en non-valeurs seront comptabilisées sur le budget principal jusqu'à expiration des créances non recouvrées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-29, L.2121-31 et L5211-1, L.5211-36,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2017-041 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 janvier 2017 portant adhésion de Dinan Agglomération au SMICTOM Centre Ouest,

Vu la délibération n°CA-2023-175 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe REOM,

Vu la délibération n°CA-2024-050 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 29 avril 2024 approuvant la reconduction de la convention relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative pour l'année 2024,

Considérant ces éléments,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_198-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'actif et du passif du Budget Annexe « REOM » vers le Budget Principal.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstention : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN
AGGLOMÉRATION